

CACES® Test

chariots automoteurs des catégories 1, 3 ou 5

Recommandation R 389

Public

Tout public.

Pré-requis

- Être titulaire d'un CCP cariste ou d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite des Engins de manutention en Sécurité (CACES®) ou avoir suivi une formation correspondante.
- Être reconnu physiquement apte par la médecine du travail.

Objectifs

Valider les compétences techniques et pratiques à l'utilisation en sécurité des engins de manutention à conducteur porté en circulation et en manœuvres, conformément aux dispositions de la recommandation R 389.

Programme sur une durée modulable selon la ou les catégorie(s)

Tests théoriques et pratiques

- La réglementation et les textes de la sécurité sociale
- La classification et la technologie des chariots automoteurs à conducteur porté
- La sécurité

Tests théoriques et pratiques - Méthodes pédagogiques

- Questionnaire à choix multiples
- Mises en situation

Validation

Si réussite délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite des Engins de manutention en Sécurité CACES® de la ou des catégories correspondantes conformément à la recommandation R 389. Valable 5 ans.